



Infos
Mairie

Oberentzen

Numéro 5-décembre 2022

27 rue principale 68 127 Oberentzen – 03 89 49 45 13 – oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Le cabinet d'architecture de Jacques Koessler a été retenu pour le futur ensemble périscolaire/scolaire



Vue côté rue principale



Vue est/ouest Cour de récréation

Fin de l'aménagement de la place de l'église/école



Ce que nous retiendrons localement du second semestre 2022

Remplacement de la verrière de la mairie



Mise en place de la boîte à livres

A l'initiative de Célia Zumbiehl, une boîte à livres a été confectionnée lors de la journée citoyenne. Mise en place par Christophe Stoecklé épaulé par Francis Babula et Robert Hebding, elle a été mise en peinture par Patricia Antony, Célia Zumbiehl et Estelle Hebding (absente sur la photo).



Œuvre de mémoire pour les écoliers



	page
Edito	3
Délibérations municipales	4
Formation informatique	6
Recensement de la population	7
Concert de Noël	7
Travaux	8
Passage des Pères Noël	9
Rémy Zwickel	10
Une maison à insectes	12
CCCHR	14
11 novembre	17
Message de la gendarmerie	18
Anniversaires	20

MAIRIE



27, rue principale
68127 OBERENTZEN
Tél. : 03 89 49 45 13

Mél : oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.oberentzen.com

Horaires d'ouverture :

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

Permanences :

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

NUMEROS UTILES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie d'ENSISHEIM	03 89 81 01 30
CCCHR	03 89 26 40 70
SIEPI	03 89 49 45 15
Syndicat Scolaire	03 89 49 45 05
Périscolaire	06
Brigade verte	03 89 74 84 04

- Bulletin d'informations communales
- Tirage : 350 exemplaires
- Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
- Comité de rédaction : Patricia Antony – Bernard BRENDLE - Nicole HEGY – René MATHIAS - Christian WERTHE
- Imprimeur : Imprimerie Moser Niederhergheim

S'adapter et prévoir

Ce siècle a à peine plus de 20 ans. Pourtant que de changements depuis l'an 2000 : les crises financière, sanitaire, énergétique... se sont succédé ! Le dérèglement climatique a continué de s'accélérer avec des conséquences de plus en plus perceptibles pour notre pays : une sécheresse inédite par son intensité et son ampleur, un mois d'octobre qui a battu tous les records de douceur. Des coupures de courant en perspective ! Une mondialisation qui a montré ses limites en laissant apparaître notre dépendance dans des domaines aussi variés que l'alimentation, la santé, l'approvisionnement en matières premières....

Dans cette période teintée de multiples incertitudes, le nouvel ordre mondial et la crise énergétique nous poussent donc à revoir nos habitudes de consommation, de déplacements..., nos anciens modèles seront vraisemblablement balayés par une transformation de la société qu'elle soit sociale, environnementale et économique.

Nous basculons dans un monde nouveau.

Notre action s'inscrit désormais dans ce contexte difficile. La vie est une éternelle adaptation, pas un abandon !

Revenons donc à notre quotidien et à ce cercle communal qui nous est proche !

2023

Notre priorité se déclinera autour de la sobriété énergétique :

- après une première phase de renouvellement de notre éclairage public par un basculement sur les lampadaires leds, rues principale et des cerisiers, suivra une nouvelle tranche concernant les rues des seigneurs, Saint-Nicolas et de la Krutenau. Coût prévu 400 000 € HT.

- l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures sera également expérimentée pendant quelques mois dès janvier.

Notre objectif premier nous mobilisera autour de la préparation du futur de notre commune pour les prochaines décennies avec la construction d'une école et d'un périscolaire. L'architecte en concertation avec les services de la CCCHR et la commune affine le projet qui sera déposé en préfecture dès janvier en vue de subventions. Après le dépôt de permis et les appels d'offre, la phase active pourrait démarrer en fin d'année. Le centre historique du village sera redessiné !

La mutualisation des moyens entre la commune et la CCCHR devrait nous permettre, en dehors des heures scolaires et des plages réservées au périscolaire bien sûr, de profiter d'une salle de 150 m² en remplacement de l'actuel sous-sol de l'école désormais désuet car inadapté aux exigences de sécurité et d'accueil PMR en vigueur.

Il est également envisagé de raccorder la mairie à l'installation géothermique du nouvel ensemble.

C'est un projet ambitieux qui demande des moyens, de l'énergie, de la concertation, du travail et du temps.

C'est un projet exaltant qui a recueilli un avis unanime du conseil municipal.

Notre volonté indéfectible concernera la préservation de notre patrimoine communal qui passera par la réhabilitation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas. Elle s'inscrit dans la suite de la réfection extérieure de l'église en 2020. La fondation du patrimoine sera sollicitée pour nous appuyer dans cette démarche. Je sais pouvoir compter, malgré les temps, sur votre générosité pour mener à bien ce projet. D'ores et déjà, nous pouvons espérer des aides substantielles de la région et de la CEA.

2023

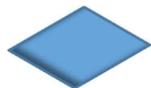
A l'aube de cette nouvelle année, j'adresse à tous nos partenaires intercommunaux et à tous ceux qui s'investissent pour la commune ma reconnaissance et mes remerciements les plus chaleureux.

A l'aube de cette nouvelle année, je mesure la douleur de ceux qui souffrent, qui sont dans la peine ou la misère, qui traversent des moments difficiles, qui sont isolés, qui ont dû quitter leur domicile pour une structure spécialisée. Qu'ils trouvent réconfort, soulagement, espoir en ces moments de fête et de rencontres ! Mon bureau leur est ouvert. J'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année.

A l'aube de cette nouvelle année, à vous tous, dans ce monde tumultueux, j'adresse mes vœux sincères de paix et de santé et aux nouveaux habitants, je souhaite la bienvenue et une rapide intégration.

Osons !

René MATHIAS



Echos du conseil municipal

Séance du 19 septembre 2022

● Devis de démolition

Lors de l'acquisition de la propriété de Mme MULLER Anita, rue principale, il a été décidé de la démolition de l'ensemble des bâtiments pour la construction d'une école et d'un périscolaire.

Le devis pour la démolition de l'ensemble se monte à 26 000 € HT.

Concernant la démolition de la propriété de M HEBDING Bernard acquise en vue de l'installation d'ateliers communaux, le montant de la démolition est de 25 000 € HT dont la moitié sera prise en charge par l'acquéreur de la seconde parcelle.

Ce second devis total s'élève à 51 000 € HT soit 61 200 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent le premier devis présenté par l'entreprise MUTH MAINTENANCE SARL et autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la démolition proposée.

● Acquisition de terrain

L'augmentation de la circulation rue de la chapelle, nécessite dans les prochains temps l'élargissement de cette voie en direction de Niederentzen. Cette opération future rend nécessaire l'acquisition de 1,5 ares auprès de la famille Martin Jaeggy. L'acquisition est fixée à 500 € l'are.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent cette opération et autorisent le Maire à signer les différents documents afférents à cette acquisition.

● Mise en souterrain des réseaux secs

Il est prévu de continuer les travaux d'enfouissement des réseaux secs et de rénovation de l'éclairage public dans les rues de la Krutenau, des Seigneurs, des Vosges et Saint Nicolas.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision à l'unanimité et autorisent le Maire à solliciter le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'attribution d'une subvention.

● Convention SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'organisme qui instruit les demandes de permis de construire suite à une convention passée avec les territoires. Différentes modifications ont été apportées à cette convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanismes. Un nouvel avenant à cette convention est donc nécessaire.

Après lecture et étude des différentes modifications proposées, les membres du Conseil Municipal approuvent l'avenant et autorisent le Maire à le signer.

● Recensement 2023

Le recensement 2023 aura lieu du 19 janvier au 18 février.

L'appel à candidature publié dans le dernier bulletin communal en vue de recruter un agent recenseur n'a recueilli qu'une seule demande. Il s'agit de M. SATTLER David, employé dans la commune de NIEDERENTZEN.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de nommer M. SATTLER David agent recenseur pour la campagne de recensement 2023.

● Rénovation de l'orgue

Dans le cadre de la restauration de l'orgue de l'église Saint Nicolas, M. Marc BAUMANN, co-titulaire du grand orgue de la cathédrale de Strasbourg propose ses services dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant TTC de 5 630 €.

Cette prestation comporte :

- Etudes, rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières, analyse des offres, suivi de chantier et réception des travaux
- Déplacements
- Frais divers

Le devis pour la rénovation de l'orgue se monte à 131 000 € HT soit 157 200 € TTC.

Le marché sera transféré à la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin

Après étude de cette proposition, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à transférer la maîtrise d'ouvrage à la CCHR et autorisent son Président à signer tout document y afférent.

● **Nomination d'un garde-chasse**

Par courrier en date du 08 août 2022, la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin donnait un avis favorable à la candidature de M WILLIG David au poste de garde-chasse pour les lots N° 1 et 2 de la commune.

Le Conseil Municipal valide la nomination de M. WILLIG David en qualité de garde-chasse.

● **Extinction de l'éclairage public**

Au vu de la situation énergétique, il est proposé une extinction des luminaires entre 23 heures et 5 heures du matin à compter du mois de janvier.

Une période d'essai de 6 mois est prévue.

Séance du 05 décembre 2022

● **Recensement 2023**

Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 19 janvier au 18 février prochain. Mme Christiane SPAETY est désignée comme coordonnatrice communale et a suivi à cet effet une formation spécifique en date du 08 novembre dernier. M. David SATTLER est désigné comme agent recenseur de la commune d'OBERENTZEN. Il suivra une formation obligatoire les 6 et 13 janvier prochains à la Mairie d'UNGERSHEIM.

Le montant de l'allocation de recensement attribué à la commune est de 1 222 €. Cette somme sera versée à l'agent recenseur.

● **Complémentaire prévoyance des agents des collectivités territoriales**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire risque « prévoyance » des agents des collectivités territoriales avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire).

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Le 03 avril 2018, la commune a décidé d'adhérer à cette convention par une participation financière. En 2023, les taux de cotisation seront augmentés de 10%. Les nouveaux taux sont approuvés à l'unanimité.

● **Vente de bois**

Une vente aux enchères de bois en forêt non soumise à l'ONF aura lieu durant la semaine 49 : 3 lots de 20 ares seront proposés aux habitants de la commune.

● **Devis de l'Office National des Forêts**

Les devis ONF pour les travaux 2023 en forêts sont parvenus en Mairie. Ils sont respectivement de 7 500 € HT pour les travaux d'exploitation et 3 540 € HT pour le volet entretien.

Les recettes pour la commune se montent à 11 780 €.

Ces devis sont approuvés à l'unanimité.

● Mise en souterrain des réseaux et de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux de mise en souterrain des réseaux et de la rénovation de l'éclairage public dans les rues des Seigneurs, de la Krutenau, Saint Nicolas et des Vosges, la société Cocyclique a établi les différentes pièces du marché public.

Le devis estimatif s'élève à 440 000 € HT.

Des subventions sont attendues de la part du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et de la CEA Environ 300 000 € devraient rester à la charge de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces travaux.

● Divers

Bernard BRENDLE informe les membres du Conseil Municipal que les travaux aux abords de l'église Saint Nicolas ont démarré, que les achats de plantations ont été effectués. Les remerciements sont adressés à Jean-Michel et Frédéric REYMANN ainsi qu'à André REYMANN qui ont activement secondé dans cette opération les membres du conseil engagés dans ces travaux.

Bernard BRENDLE informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet d'architecture Jacques KOESSLER de CERNAY a été retenu pour la construction du futur ensemble scolaire et périscolaire. Les demandes de subventions seront effectuées par la communauté de communes en charge du marché au courant du mois de janvier. Les appels d'offres seront lancés fin avril pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2023.

Martin JAEGGY fait part de la réflexion d'une personne de la commune concernant la Fête de la Musique qui était organisée conjointement par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et la Chorale Sainte-Cécile. Cette manifestation a été placée entre parenthèses avec la crise du Covid.

Pour le futur, il informe que, vu les effectifs de plus en plus restreints de ces deux associations, il n'est plus possible d'organiser cette manifestation. Il lance un appel à des volontaires pour prendre le relais sous des formes à définir.

Christian WERTHE présente la Vierge en céramique réalisée par son épouse qui prendra place dans l'oratoire sis en forêt route de Rouffach. Le conseil remercie vivement Maryse WERTHE pour sa réalisation.



Formation informatique

Nouveau à OBERENTZEN :
permanences gratuites d'un conseiller numérique



Mathieu BAS
Conseiller numérique

Vous souhaitez apprendre à :

- utiliser internet,
- prendre en main vos équipements : ordinateur, smartphone, tablette...
- accéder à des démarches en ligne ou à communiquer avec les outils numériques ?

Tous les mercredis matins, un conseiller numérique de la Collectivité Européenne d'Alsace est présent en mairie pour vous accompagner et vous former gratuitement au cours d'un entretien individuel et personnalisé.

Accueil uniquement sur RDV au

03 89 81 13 33

Recensement 2023 : du 19 janvier au 18 février

Des chiffres pour construire demain

Le **recensement** de la population est un **acte civique obligatoire** qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée. Dans celles de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais sur un échantillon de la population différent chaque année.

Le recensement de la population encadré par la loi

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population.

- L'INSEE organise et contrôle le recensement.
- Les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.



Concert de Noël

Concert musical au profit de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas d'Oberentzen

Un concert donné par l'ensemble musical Fessenheim/Rumersheim aura lieu :

samedi 17 décembre à 17 heures
dans l'église Saint-Nicolas d'Oberentzen

Organisé par le comité de Jumelage Oberentzen-Niederentzen-D'Hanis, ce grand moment musical sera donné au profit de la rénovation de l'orgue de l'église.

L'ensemble proposera un programme de musiques diverses et un répertoire de Noël.

Entrée libre-plateau

Travaux



11 août
Travaux à l'école



02 août
Mise en place de la
boîte à livres



03 août
Signalisation devant l'école
Coût : 1 574,40 €



06 octobre
Remplacement du sas d'entrée de la mairie
Coût : 40 500 €



10 octobre
Remplacement des luminaires vandalisés
autour de l'église
Coût : 397,40 €
Mise en place par Francis et René

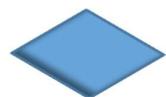




25 novembre
Aménagement place de l'école

◆ Passage des Pères Noël





In memoriam : Rémy Zwickel

Soldat au 8^{ème} Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine puis à la 6^{ème} Compagnie Parachutiste d'Infanterie de Marine

Vous l'aviez peut-être aperçu ou rencontré, rue de l'III à Oberentzen. Vous l'aviez sûrement vu ou vous lui avez parlé lors de cérémonies aux monuments aux morts. Rémy ZWICKEL était un ancien engagé de l'armée française. D'abord au 8^{ème} RPIMA à Castres, puis au 6^{ème} CPIMA, les "Eléphants Noirs", en Afrique centrale. Homme discret et jovial, il aimait recevoir amis et anciens camarades parachutistes.

Il ne parlait que très peu de cette journée d'octobre 1970 où il fut grièvement blessé par balle dans l'épaule lors d'une embuscade près de Bedo au Tchad. Fidèle à son idéal, Rémy ZWICKEL était membre pendant de nombreuses années de l'amicale des parachutistes de Colmar et environs ainsi que de l'Union Nationale des Combattants. Il nous a quittés subitement le 4 février 2019 à l'âge de 71 ans



Février 2005

Commémoration du soixantième anniversaire de la libération
d'OBERENTZEN

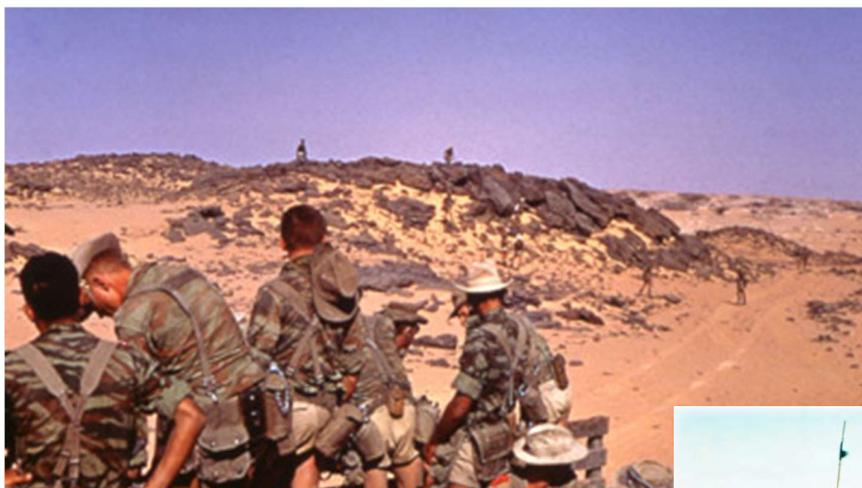
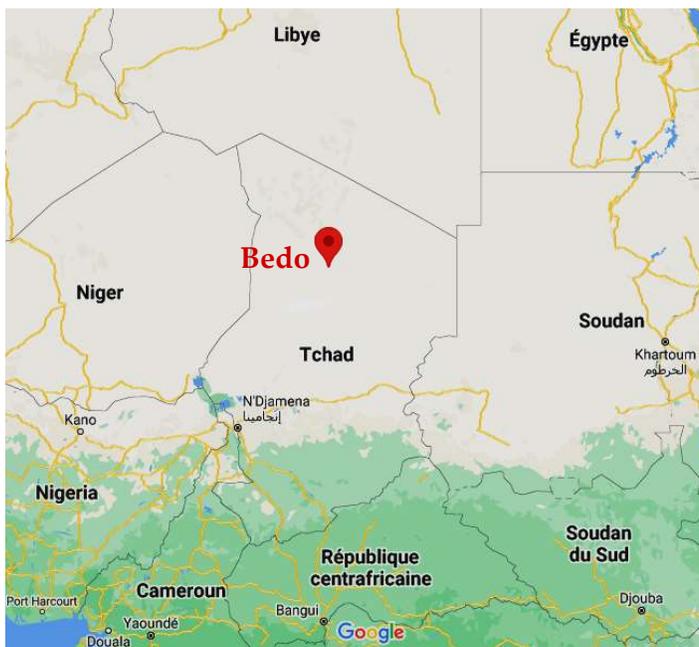
Le combat de BEDO « les oubliés de l'histoire »

Le combat de Bedo a été l'engagement le plus meurtrier de la CPIMa pendant la première campagne française au Tchad après l'indépendance. Il a été livré et mené seul par cette petite unité, hélas dissoute en 1975 ! Au cours de l'action, 12 Parachutistes furent tués et près de 25 blessés plus ou moins grièvement sur les 105 personnels engagés dans l'affaire.



Décret du 8 novembre 1995 portant concession de la médaille militaire

Décoré de la médaille militaire:
ZWICKEL (Rémy, Freddy)
soldat de 1re classe, troupes de marine.
Blessé et cité.



Le terrain de l'embuscade



Une maison à insectes



La réalisation

Juin 2022



Plan 3D et vue d'artiste réalisés par
Hubert ANTONY en Mai 2022

**Implantation par la commune
de deux hôtels à insectes,
l'un près du pont de l'Ill et
l'autre dans le verger communal**

Merci à :

Christophe et Valentin pour la construction

Francis pour la mise en place

Robert et Jean-Paul pour l'aménagement

Martine pour la peinture

Un hôtel à insectes c'est quoi ?

C'est un abri permettant l'hébergement et la reproduction d'un grand nombre d'insectes vivant soit en solitaires, comme les bourdons, ou en petites colonies, comme la plupart des abeilles ou des guêpes. Fabriqué en bois avec des matériaux naturels variés, il est destiné à accueillir les insectes utiles au jardin et au verger, appelés « insectes auxiliaires ».

Un hôtel à insectes, ça sert à quoi ?

C'est un véritable outil contre le déclin des abeilles et pour accroître le taux de pollinisation des cultures dans nos jardins et vergers. Près de quatre-vingt pour cent des fruits et des légumes consommés par l'homme dépendent entièrement de la pollinisation assurée par les insectes (mouches, abeilles, guêpes, papillons, coléoptères,...). En leur offrant la possibilité d'hiberner, de nicher, de se nourrir et de se reproduire d'une année à l'autre dans son jardin, ces « auxiliaires » aident à réguler les populations de ravageurs et pollinisent fleurs et légumes. Loger les insectes, oui, mais pas n'importe lesquels : l'objectif est d'abord, pour les jardiniers et les arboriculteurs, de favoriser les espèces d'insectes auxiliaires, précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes. Comme dans la culture biologique, on n'introduit pas artificiellement des populations d'insectes bénéfiques ; on les attire plutôt dans son jardin ou verger en les encourageant à y rester, afin qu'ils se nourrissent des espèces nuisibles ou assurent la pollinisation. Chacun de nous peut fabriquer et installer un hôtel à insectes dans son jardin ou son verger !!

Les locataires des différentes chambres de l'hôtel !

Les coccinelles, prédatrices de pucerons, aiment à se réfugier dans les trous percés, des tiges creuses ou des feuilles mortes



Les abeilles sauvages solitaires comme les Osmies, pondent au printemps dans des bûches percées de trous. Elles ne fabriquent pas de miel, mais pollinisent.



Les Syrphes (Hyménoptères), affectionnent les tiges à moelles (ronce, sureau, rosier,..). Elles ressemblent à des guêpes mais font partie de la famille des mouches. La larve se nourrit de pucerons et l'adulte pollinise.



Les bourdons, accédant à leur refuge par un trou de 10 mm de diamètre avec une planche d'envol, sont d'excellents pollinisateurs dans des conditions météorologiques difficiles (entre 10° et 35°).



Les Carabes (Coléoptères), logeant sous des morceaux de branches, sont souvent confondus avec des scarabées. Leurs larves se nourrissent de parasites (Chenilles de carpocapse, Balanin, ...).



Les Chrysopes et surtout leurs larves sont de redoutables prédatrices. Elles peuvent engloutir au cours de leur développement jusqu'à 500 pucerons. Elles s'installent dans des fibres végétales.



Les perce-oreilles ou forficules sont omnivores et, en particulier, de grands dévoreurs de pucerons et de psylles. Le plus souvent ils finissent par échouer dans un pot de fleur.

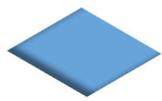


Les Aphidius tiennent morphologiquement de la guêpe et du moucheron. Les larves sont de grands parasites d'espèces nuisibles (Aleurodes, Piéride du chou, Pyrale du maïs, ...).



Les Pemphédrons sont des petites guêpes noires, inoffensives et solitaires qui nourrissent leurs larves de pucerons. Elles s'installent dans des bottes de tiges creuses.





Conseil communautaire du 08 septembre 2022 délocalisé à Oberentzen

■ Modification du PLUI du Centre Haut-Rhin

Le Centre Haut-Rhin dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 23 décembre 2019. Il apparaît désormais nécessaire de faire évoluer le document car un document cadre si complexe et fourni a besoin d'adaptations au cours du temps. Ainsi, le projet de modification porte notamment sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'un secteur de réserve foncière à Oberhergheim (secteur 2AUe3) avec création d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Renforcement des protections environnementales (ajout d'emplacements réservés, protection de vergers et d'un arbre remarquable)
- Extension et créations de secteurs agricoles constructibles à des fins agricoles, sous conditions (secteurs Ab à créer, étendre ou déplacer), situés dans les communes de Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Oberentzen, Niederentzen et Réguisheim.

■ Compromis de vente

- ➔ Zone artisanale de Niederhergheim : un compromis de vente a été signé avec Monsieur Dorian GARRIGUES, gérant de la SCI L'AGATHOISE et de la Société Distrib'Est Food. Il porte sur l'acquisition d'un lot d'une superficie de 69, 18 ares situé sur la Zone d'Activités de Niederhergheim Est. Cette société de distribution alimentaire souhaite construire un bâtiment de 991 m² répartis en bureaux sur 167 m² et en entrepôt sur 824 m². A terme, elle prévoit 25 à 35 salariés sur le site. Le prix de vente est fixé à 249 048 € TTC.
- ➔ Zone artisanale de Meyenheim : la Société WAGNER & Associés a déposé un permis de construire sur le lot 16 de la Zone d'Activités de Meyenheim. Elle prévoit l'implantation d'un bâtiment portant sur une emprise au sol de 330 m² dont 150 m² seront dédiés à l'activité d'expertise comptable. L'objectif de la société est de démarrer l'activité avec 3 à 4 personnes sur site et d'augmenter l'effectif jusqu'à 12 personnes. Le reste du bâtiment est prévu pour de la location dans le secteur tertiaire. Le lot 16, situé au lieu-dit Grundfeld, cadastré Section 43 N° 217/188, d'une surface de 44 ares 32 ca est cédé à 124 096,00 € HT.

■ Acquisitions foncières

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Meyenheim, le Centre Haut-Rhin a l'opportunité d'acquérir une surface de 98,79 ares. Un accord a été signé avec le propriétaire, Monsieur GUTLEBEN Stéphane, pour l'acquisition de cette parcelle. Le prix de vente a été fixé à 79 032,00 € HT.

Un second compromis de vente a également été signé avec Madame et Monsieur GUTLEBEN Marie-Claude et Bernard, pour l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 27,03 ares également située sur le périmètre de l'extension de la Zone d'Activités de Meyenheim. La vente est consentie et acceptée moyennant un prix total de 21 624,00 € HT.

■ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'objectif du FPIC est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face. Pour l'ensemble des communes et de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, le montant du prélèvement s'élève pour 2022 à 522 182 € contre 531 790 € en 2021, soit une baisse de 1.8%.

La CCCHR décide de prendre à sa charge 50% du montant dû par les communes au titre de la participation au FPIC 2022. La contribution d'Oberentzen s'élève ainsi à 5 300 € au lieu de 10 600 €.

■ Ordures ménagères : fournitures de moyens de collecte des biodéchets

Suite à l'étude d'optimisation du service de collecte et de valorisation des déchets, il a été décidé de mettre en place à compter du 1er janvier 2023 une collecte des biodéchets par apport volontaire (sur le même principe que pour la collecte du verre). Les crédits nécessaires sont votés pour l'achat de fournitures (bioseaux, sacs kraft, abri-bacs...)

Conseil communautaire du 26 octobre 2022 délocalisé à Biltzheim

■ Organisation de la tournée des Pères Noël à moto

L'association organisatrice de cet événement n'est plus en mesure, pour diverses raisons, de mettre en œuvre cette manifestation. C'est désormais le Centre Haut-Rhin qui organisera ce temps festif se déclinant autour d'un cortège d'une soixantaine de motos traversant 17 communes et s'arrêtant dans chaque village pour distribuer friandises et manalas au grand plaisir des jeunes et moins jeunes.

Le budget prévisionnel de 3 873 € est validé.

■ Maîtrise d'ouvrage déléguée

Des mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés entre la CCCHR et les communes :

- d'Oberentzen en vue de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas pour un financement prévisionnel de 140 000 € HT (études et travaux)
- de Niederentzen pour la réfection du chemin de la Krutenau, de l'impasse du rail et de la route de Rouffach avec une enveloppe prévisionnelle estimée à 510 000 € HT.

■ Construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Oberentzen

Le plan de financement prévisionnel est présenté pour un montant de 4 867 970 € HT.

Ainsi, des demandes de subvention vont être déposées :

- à la préfecture du Haut-Rhin dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA),
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

■ Motion de soutien de la CCCHR pour le maintien du lycée professionnel de Pulversheim

L'ensemble des élus de la CCCHR demande instamment à la région Grand Est de revenir sur cette décision de fermeture du lycée professionnel de Pulversheim afin d'éviter des conséquences graves pour les jeunes du Haut-Rhin et pour le tissu économique.

Conseil communautaire du 08 décembre 2022 délocalisé à Réguisheim

■ Zone artisanale d'Oberhergheim

Considérant la nécessité de poursuivre le développement économique du Centre Haut-Rhin et plus précisément de la zone artisanale d'Oberhergheim, la CCCHR renouvelle sa décision d'acquérir un terrain de 63,80 ares pour le prix de 66 990 € HT.

■ Budget des ordures ménagères : admission en non-valeur

Les services comptables de Guebwiller informent la CCCHR qu'ils ne peuvent procéder au recouvrement de la somme de 12 390 € au titre du service des ordures ménagères. Le conseil vote les admissions en non-valeur.

■ Ordures ménagères : modalités et tarifs au 1^{er} janvier 2023

La collecte des déchets évolue sur le territoire du Centre Haut-Rhin avec :

- l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques,
- la création d'une collecte de biodéchets en apport volontaire,
- l'adaptation de la fréquence de ramassage des ordures ménagères (8 levées par an contre 12 jusqu'à présent).

Pour rappel, la mise en place d'une collecte de biodéchets vise à répondre à une obligation législative selon les dispositions de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Pour tenir compte de ces changements, il est nécessaire d'adopter une nouvelle grille tarifaire qui prend en compte les évolutions du service (collecte de biodéchets) et la hausse des coûts de l'énergie et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'Etat.

Tarifs de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2023

Volume du bac en Litres	Ancien tarif en € 12 levées par an	Nouveau tarif en € (01/01/23) 8 levées par an	Evolution en %	Coût en € de la levée au-delà de 8 levées	Ancien tarif au-delà de 12 levées	Evolution en %
80	139.70	176.60	26.41	3.70	2.80	32.14
120	182.90	220.60	20.61	5.20	3.50	48.57
180	245.90	286.20	16.39	7.40	4.40	68.18
240	311.30	352.60	13.27	9.70	5.50	76.36
360		483.80		14.10		

Comment se déroulera la collecte des biodéchets à Oberentzen ?

La collecte des biodéchets démarrera au 1er janvier 2023.

- 1) Des abri-bacs destinés à recevoir les biodéchets seront placés à deux endroits : à côté du cimetière, à proximité du collecteur de verre et à l'angle des rues du parc et de la gare.
- 2) Chaque usager va être équipé d'un kit de démarrage pour la collecte des biodéchets. Ce kit contient un bioseau, un lot de 100 sacs kraft et un mémo-tri "biodéchets".

La société RECYBIO, qui fournit le matériel, est chargée de la distribution de ces kits. La prestation est sous-traitée à l'entreprise Impact DistrictPub de Strasbourg. La distribution se déroulera en 2 temps : d'abord, les équipes en charge de la distribution déposeront dans les boîtes aux lettres un courrier d'information. Puis ils procéderont à la distribution en tant que telle. Ils feront plusieurs passages et pourront éventuellement déposer les kits chez un voisin ou dans les boîtes aux lettres. En dernier recours, ils déposeront un avis de passage invitant les usagers à se rendre dans leur mairie pour récupérer leurs dotations. La distribution démarrera le lundi 12 décembre et se prolongera jusqu'à la fin janvier si nécessaire.

Chaque agent sera doté d'une carte d'accréditation délivrée par le Centre Haut-Rhin.

■ Schéma directeur vélo et piéton

Afin de favoriser la mobilité douce sur le territoire, le Centre Haut-Rhin a confié au cabinet d'études Immergis l'élaboration d'un schéma directeur vélo/piéton. Ce schéma a pour objectif d'analyser l'offre et la demande d'aménagements concernant les modalités actives et d'élaborer un plan d'actions pour favoriser l'usage quotidien du vélo et de la marche à pied. Il fixe à court, moyen et long terme de grandes orientations dans le déploiement d'un réseau favorisant les déplacements décarbonés de manière sécurisée et continue.

Ce schéma est approuvé à l'unanimité.

■ Maîtrise d'ouvrage déléguée

Des mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés entre la CCCHR et les communes :

- d'Oberhergheim en vue de la restructuration de la mairie pour un financement prévisionnel de 2 637 662 € HT
- de Biltzheim dans le cadre de l'extension de la salle du conseil municipal avec extension du préau de l'école pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 100 000 €.

Double commémoration du 11 novembre

Faire œuvre de mémoire pour les écoliers

Une cérémonie commémorant l'Armistice de 1918, avant celle prévue le soir pour la population, s'est déroulée l'après-midi du jeudi 10 novembre devant le monument aux morts à destination des scolaires dont deux classes de CM du village et deux autres de Niederentzen ainsi que les enfants de CP. Parmi les adultes présents :

- les enseignants : Marie Kaufmann et Rachel Bombenger de Niederentzen ; Frank Hatermann et Pierre Hirsinger d'Oberentzen,
- les maires : René Mathias pour Oberentzen et Jean-Pierre Widmer pour Niederentzen,
- les adjoints : Bernard Brendlé d'Oberentzen et Antoine Albrechq de Niederentzen,
- le président de UNC locale Jean-Marie Gutleben et le porte-drapeau Guy Taillard,
- les sapeurs-pompiers avec Eric Schilling, chef de corps et des représentants du Régiment de marche du Tchad.

En début de cérémonie, Bernard Brendlé a présenté aux élèves le pourquoi de cette cérémonie et l'importance qu'elle revêt pour la nation. Antoine Albrechq a présenté les personnalités réunies autour du monument aux morts, puis la cérémonie a débuté par la lecture de la missive du ministre des anciens combattants par René Mathias. La cérémonie s'est poursuivie par la lecture de lettres de poilus par six élèves et le dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts par enfants et élus. La Marseillaise a ensuite été entonnée par l'ensemble des présents avant que les écoliers ne se retrouvent sous le préau de l'école pour le goûter.

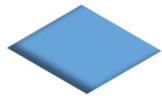


Lecture de lettres de soldats ayant combattu au Hartmannswillerkopf

Moment de recueillement intense pendant la sonnerie aux Morts



Dépôt de gerbe lors de la cérémonie en nocturne à destination de la population.



Message de la gendarmerie



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le lieutenant Alexandre de la brigade de gendarmerie d'Ensisheim nous informe qu'actuellement le département subit une recrudescence des cambriolages. Notre circonscription est particulièrement touchée.

Il n'y a ni horaires ni jours particuliers. Cela peut se produire en début de matinée comme en fin d'après-midi.

Plusieurs véhicules sont signalés indiquant que plusieurs équipes de cambrioleurs sévissent actuellement :

- PEUGEOT 308 gris foncé**
- OPEL Meriva bordeaux**
- SEAT Altea gris foncé/noir**
- VOLKSWAGEN Golf bleu**
- PEUGEOT 306 blanche et certainement d'autres !**

Il est demandé à la population d'être particulièrement vigilante par rapport aux personnes et véhicules n'étant pas du quartier.

Ne pas hésiter à contacter le 17 en cas de doute.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉVENTION CAMBRIOLAGES

Ayez les bons réflexes avant de sortir

 **VERROUILLEZ** vos portes et fenêtres même pour une absence de courte durée. Fermez également votre portail. La fermeture des volets peut dissuader ou ralentir les malfaiteurs. Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur et ne les laissez pas sur la serrure intérieure d'une porte fenêtre

 **PENSEZ A ACTIVER VOTRE ALARME**

 **SIMULEZ UNE PRÉSENCE.** Laissez fonctionner un éclairage automatique aléatoire, la radio, installez un éclairage avec détecteur de présence dans votre jardin, etc. Demandez à un proche de passer régulièrement à votre domicile en cas d'absence prolongée.

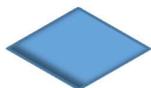
 **CACHEZ VOS OBJETS DE VALEUR** dans des endroits inhabituels, évitez la salle de bain ou la chambre à coucher pour les bijoux par exemple.

 **SOYEZ VIGILANT.** Notez tout événement inhabituel dans votre quartier (démarchage, rôdeurs, etc.). Relevez une description physique et l'immatriculation des véhicules qui vous paraissent suspects.

 **ENTRETENEZ UN BON VOISINAGE**

 **COMPOSEZ LE 17** si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage ou pour signaler tout fait qui vous semble suspect.

Plus de conseils : www.interieur.gouv.fr



Anniversaires

Janvier			
COLLIN	André	01/01/1952	71 ans
BURGHARD	Gérard	02/01/1951	72 ans
ZUMBIEHL	Anne Marie	10/01/1941	82 ans
FRANTZ	Bernard	12/01/1949	74 ans
MERIAN	Denise	14/01/1940	83 ans
WIPF	Roland	15/01/1952	71 ans
JENNY	Louis	22/01/1930	93 ans
BURGART	Jeanne	23/01/1933	90 ans
BINGLER	Madeleine	26/01/1937	86 ans
LINDNER	Monique	29/01/1945	78 ans

Février			
ANTONY	Maria	03/02/1928	95 ans
ERNST	Roger	06/02/1936	87 ans
KRIL	Michèle	07/02/1947	76 ans
BASS	René	07/02/1937	86 ans
MEYER	Monique	19/02/1940	83 ans
LAUGA	Gérard	21/02/1950	73 ans
HEBDING	Colette	26/02/1953	70 ans

Mars			
SCHMIDLIN	Marie - Thérèse	09/03/1948	75 ans
CAILLE	Odile	10/03/1934	89 ans
BOLL	Raymond	12/03/1950	73 ans
KUHN	Antoinette	14/03/1945	78 ans
BURGART	Jean-Pierre	20/03/1952	71 ans
BAUER	Huguette	22/03/1951	72 ans
HEBDING	Robert	22/03/1946	77 ans
ZUMBIEHL	Joseph	30/03/1941	82 ans

Avril			
ERNST	Suzanne	01/04/1945	78 ans
WEISS	Marthe	02/04/1935	88 ans
GRAFF	Daniel	09/04/1948	75 ans
BAUER	Daniel	10/04/1948	75 ans
GUTLEBEN	Lucien	17/04/1949	74 ans
BONACIER	André	17/04/1944	79 ans

Mai			
MEYER	Antoine	02/05/1933	90 ans
LAUGA	Danielle	14/05/1946	77 ans
SCHANGEL	Jean-Paul	15/05/1937	86 ans
GERVAL	Marcel	21/05/1952	71 ans
THOMANN	Astrid	27/05/1936	87 ans

Juin			
SCHLECHT	Jean-Paul	01/06/1947	76 ans
GUTLEBEN	Jean-Simon	02/06/1940	83 ans
NARDELLA	Pio	11/06/1951	72 ans
COLLETTE	Michel	14/06/1934	89 ans
BAUMERT	Yvan	22/06/1950	73 ans
REYMANN	André	22/06/1950	73 ans